

CAPD 19/06/2015

Compte-rendu

Le nouvel IA-DASEN, M. WILLHELM, arrivant de la région de Limoges, présidait la CAPD. Il se dit attaché au dialogue social. La CAPD est selon lui un lieu de dialogue, de même que les autres instances, dont le CHS-CT. Il affirme partager avec les représentants des personnels le souci du bon fonctionnement du service public, ce qui nécessite d'être attentif à la santé des personnels.

La CAPD va montrer les divergences qui nous opposent sur ce point à l'administration quant aux méthodes et aux moyens à mettre en œuvre.

Mouvement des personnels

Éléments statistiques (source : DSDEN 35)

	2014		2015	
Nombre de participants	1270		1400	
Nombre de participants mutés	673	52,99%	834	59,57%
Nombre de participants retrouvant leur poste	414	32,60%	287	20,50%
Nombre de participants sans poste	183	14,41%	277	19,79%
Nombre de vœux	19 995		25 247	

2014		
Rang du vœu	Nombre de vœux satisfaits	Pourcentage par rapport au nombre de vœux satisfaits
1	278	41,31%
2	67	9,96%
3	51	7,58%
4	24	3,57%
5	22	3,27%
de 6 à 10	65	9,66%
de 11 à 15	52	7,73%
de 16 à 20	37	5,50%
de 21 à 25	23	3,42%
de 26 à 30	54	8,02%
99		

2015		
Rang du vœu	Nombre de vœux satisfaits	Pourcentage par rapport au nombre de vœux satisfaits
1	293	35,13%
2	76	9,11%
3	51	6,12%
4	43	5,16%
5	29	3,48%
de 6 à 10	95	11,39%
de 11 à 15	68	8,15%
de 16 à 20	54	6,47%
de 21 à 25	51	6,12%
de 26 à 30	74	8,87%
99		

Le **SNUDI-FO** partage avec le SNUipp son analyse des règles du mouvement issues de la réforme de 2008. En supprimant la deuxième phase, avec une nouvelle saisie de vœux, en imposant des vœux géographiques obligatoires, l'administration affecte à titre définitif des collègues sur des postes qu'ils n'ont pas choisis, sans améliorer véritablement le taux de satisfaction en première phase : le nombre de personnels restant sans poste demeure très important (en forte

augmentation en 2015, par rapport à 2014). L'objectif affiché de la réforme de 2008 n'est donc pas atteint .

A contrario, si le taux de mutation a augmenté, il concerne des collègues déjà titulaires d'un poste. Il faut aussi tenir compte de la fermeture/réouverture des postes de remplaçants.

Les raisons du blocage du mouvement sont claires : le manque de postes, les très nombreux postes réservés, les postes à profil.

Concernant ces derniers, le SNUDI FO considère que les postes nécessitant une qualification particulière (CAFIPEMF, CAPA SH, liste d'aptitude...) n'ont pas à faire l'objet d'entretiens devant des commissions.

L'IA, concernant les règles du mouvement, note une divergence : « *Le barème n'est pour nous qu'indicatif ; nous ne sommes pas dans la même logique, l'institution est dans une logique d'adéquation poste/personne* ». Il admet toutefois qu'au niveau national, comme en Ille et Vilaine, les résultats ne sont pas ceux escomptés. En revanche, les postes réservés aux T1 assurent une certaine « protection » pour les sortants du concours (237).

Le **SNUDI-FO** rappelle que cette "protection" disparaît l'année suivante, et empêche les collègues d'obtenir un poste fixe pendant plusieurs années. Il y a d'autres façons d'accompagner l'entrée dans le métier qu'en réservant des postes.

- **Postes à profil**

ULIS

Le **SNUDI-FO** s'oppose aux entretiens pour chaque ULIS : le CAPA-SH suffit à montrer les compétences des personnels.

Directions entièrement déchargées

Plusieurs avis défavorables ont été émis par la commission. Les personnels concernés recevront par mail l'avis émis. Ils pourront prendre contact avec leur IEN qui les mettra en relation avec la commission. Là encore, les fonctions de direction d'école font l'objet, sans distinction, d'une inscription sur liste d'aptitude. Pour le SNUDI FO, le profilage ne se justifie pas.

Itinérant Gallo

Le poste reste vacant.

Coordination REP

Cette idée ayant été évoquée, le SNUDI-FO rappelle qu'il n'est pas favorable à l'instauration d'incompatibilités de postes pour les coordonnateurs (ex. direction + coordination REP).

Maîtres surnuméraires

L'enseignant reste titulaire de son poste, car c'est une « mission ». Ceux qui ont obtenu un avis favorable auront le choix entre cette mission et le poste obtenu, au barème, au mouvement.

Le cas échéant, le poste libéré sera proposé, à titre provisoire en phase d'ajustement.

- **Postes à pourvoir, faisant l'objet d'un nouvel appel à candidatures**

- CPC Châteaubourg
- CPC ASH parcours 2nd degré
- Référent Montfort
- EATICE
- Direction J. Prévert et J. Moulin, Rennes (12 classes)
- Direction P. Lafaye , Rennes (7 classes)
- Direction Romazy
- ULIS Fougères
- Direction la Découverte, ST Malo (6 classes)

38 nouveaux directeurs(trices) ont été nommé(e)s.

Tableau d'avancement à la Hors Classe

Le département bénéficie d'une dotation de 117 possibilités de promotion, ce qui ne correspond pas exactement au taux de promotions de 4,5% décidé par le ministère pour 2015 (4,5% de 2714 promouvables font 122 promus).

On reste très loin des 7% du second degré, et des 15% de la fonction publique.

le SNUDI FO continue de revendiquer une véritable revalorisation indiciaire (attribution de points d'indice, augmentation de la valeur du point), la création d'un 12ème et d'un 13ème échelon, avec indice terminal de la hors classe.

Questions diverses

EVS-Aide à la direction

Le SNUDI FO a demandé la liste des personnels, par école. Le DASEN refuse, au prétexte qu'il n'est pas l'employeur des EVS. Cela ne l'empêche d'exiger des directeurs qu'ils conduisent les entretiens de fin de contrat et établissent les bilans de compétences, ce qui relève des obligations de l'employeur.

Pour le SNUDI FO, c'est au chef de service, et donc à l'IEN de conduire ces entretiens. Par ailleurs, le SNUDI FO indique que l'IA n'a donné aucune consigne, communiqué aucun document à ce sujet.

L'IA répond que les directives et les documents afférents ont été adressés aux écoles le 16 juin.

Pour le département, les informations suivantes sont communiquées aux représentants des personnels :

156 contrats ne sont pas renouvelables, 51 pourraient l'être. La priorité dans le département a été mise sur l'accompagnement du handicap. Sur ces contrats aidés, le contingent Education Nationale va être déterminé. Il est actuellement en dépassement, de façon importante. Le recteur souhaite interroger le ministère sur le « plafond » des contrats aidés. Le DASEN souhaite que l'Education Nationale ait sa part de contrats aidés.

SNUDI-FO : le problème est que le recteur a demandé au ministère moins que l'existant. Ces emplois doivent être sauvegardés, ils répondent à un réel besoin dans les écoles.

Temps partiels

L'administration va informer dans les prochains jours les personnels sur le principe d'octroi, ou non, du temps partiel. Les collègues seront informés par écrit.

La définition des jours exacts non travaillés devrait être arrêtée avant la fin juillet, la quotité exacte indiquée sur l'arrêté (à partir du 15 août).

Pour marquer son arrivée dans le département, M. WILLHELM annonce par ailleurs qu'il étudiera pour la rentrée 2016 l'impact budgétaire des temps partiels sur autorisation, laissant entendre qu'ils ne seraient peut-être plus accordés systématiquement.

Le **SNUDI-FO** s'opposera à cette politique si elle devait se confirmer. Elle va à l'encontre des propos introductifs de l'IA à propos de son "souci de la bonne santé des personnels".

Le temps partiel est un droit des personnels que FO s'attachera à faire respecter.

Ineat-Exeat

La CAPD aura lieu le 3 juillet. Il y a, en amont, un « arbitrage » rectoral.

Demandes de sorties : 49 (9 hors académie)

Demandes d'entrées : 216 (204 hors académie)

La plupart des Ineat demandés sont des rapprochements de conjoints (87).

Dans l'académie, des « triangulaires » auront lieu, en appliquant les barèmes et les règles des permutations informatiques (priorité aux titulaires, puis aux stagiaires).

Des échanges "directs" entre l'Ille et Vilaine et des départements hors académie sont envisageables. Les contacts seront pris entre les départements afin de satisfaire le plus de demandes possible.

PES

Pour les jours travaillés en classe, une distinction sera opérée entre les PES titulaires du master et les non titulaires. Les PES diplômés seront sur poste le jeudi et vendredi, les PES préparant le master les lundi et mardi, et un mercredi sur deux.

Il n'y aura pas 2 PES sur un même poste.

Inspection

Questionnaire préalable : un nouveau support unique (2 pages) devrait être mis en place à la rentrée.

Le **SNUDI-FO** demande que la date précise d'inspection soit annoncée aux collègues, et non des périodes de 1 à 2 semaines. Par ailleurs, le SNUDI FO demande que les demandes de report d'inspection soient reçues avec bienveillance.